Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20261013-202666-DE

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 19H30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY. **Procurations** : Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX Claire SERRE à Daniel DEMOY **Secrétaire de séance :** Jean-Pierre VARNIER **Date d'envoi de la convocation :** le 06 octobre 2026 **Date de l'affichage** : le 06 octobre 2026

DÉLIBERATION N°2026-066 Revalorisation du loyer paramédical

Comme chaque année, le loyer du local paramédical doit être revalorisé au 1er juillet, conformément aux dispositions du bail et sur la base de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE ;

Le maire expose que :

- ✓ La valeur de l'ILAT du 1er trimestre 2025 est de 137.29,
- ✓ La valeur de l'ILAT du 1er trimestre 2026 est de 137.42,
- ✓ Le coefficient de revalorisation applicable au 1er juillet 2026 est donc : 137.42/137.29 = 1.0009

Cette évolution étant quasi nulle, elle n'entraine aucune augmentation du loyer.

	Loyer au 01/07/2025 (arrondi)	Loyer au 01/07/2026 (arrondi)
LOGEMENT PARAMEDICAL	254.00 €	254.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ➢ *De maintenir le loyer du local paramédical inchangé au 1er juillet 2026*

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de ST-BRANDAN R.F. Côtes d'Armor 22800